

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BARDOS  
PYRENEES ATLANTIQUES

SEANCE DU 09 JANVIER 2024

OBJET : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION  
D'UN AGENT DE LA CAPB LORS DES CONGES  
DE L'AGENT COMMUNAL EN CHARGE DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

L'an deux mille vingt-quatre, et le neuf janvier, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

PRESENTS : BEHOTEGUY Maïder - DIRIBARNE Henri - DULIN Geneviève - LAMOTE Jean-Baptiste - DIBON Odette - CELHAY Martine - LAGADEC Marie-Pierre - TOURATON Elisabeth - DIRIBARNE Lionel - DACHARY Jérôme - OYHENART Joël - BALADE Ramuntcho - LEMBEYE Grégory - EYHERABURU Mélanie - BIDART Thibault

EXCUSES : ETCHETO Nathalie - DELAGE Véronique - BERHOCOIRIGOIN Patrick - DARRIEUMERLOU Aurélie

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Odette DIBON

La Maire informe l'assemblée délibérante que la convention portant mise à disposition de Madame Milène DARROTCHETCHE, assistante administrative France Services de la Communauté d'Agglomération, au profit de la Commune de BARDOS, pour y exercer les fonctions d'agent d'accueil de l'Agence Postale Communale, située au sein de la Maison de services publics EIHARTZEA, lors des périodes de congés, de congés de maladie ou de formation de l'agent titulaire de cet emploi, arrive à son terme le 31 janvier 2024.

Elle précise que la Vice-présidente des Ressources Humaines et du dialogue social de la CAPB envisage de proposer au prochain Conseil permanent de la Communauté d'Agglomération un renouvellement de cette convention de mise à disposition au profit de la commune de Bardos selon les principes suivants :

- Mise à disposition de Madame Milène DARROTCHETCHE, adjoint administratif, durant les périodes d'absence de l'agent titulaire ;
- Durée : à compter du 1<sup>er</sup> février 2024, pour une durée d'un an ;
- La commune remboursera à la Communauté d'Agglomération Pays Basque le montant total des rémunérations et des cotisations patronales versées par cette dernière, au prorata du temps de travail effectué par l'intéressée au profit de la Commune de Bardos.

La Maire propose au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable sur cette proposition de renouvellement de mise à disposition, initié pour la 1<sup>ère</sup> fois le 12 avril 2022.

**Le Conseil Municipal, où l'exposé de la Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,**

**ÉMET** un avis favorable à la proposition de renouvellement de la convention de mise à disposition de personnel présenté par la Communauté d'Agglomération Pays Basque pour le remplacement de l'agent communal en charge de l'Agence Postale Communale lors de ses congés ou de ses formations ;

**AUTORISE** la Maire à signer la convention de mise à disposition ainsi que toutes les pièces afférentes à ce sujet.

La Maire,  
Maïder BEHOTEGUY

